

MICRO-ASSURANCE

Améliorer la gestion des risques pour les populations pauvres

10
N

Juillet 2006

Le Groupe de Travail du CGAP sur la Micro-assurance qui regroupe les représentants de bailleurs, d'agences multilatérales, d'ONG, de compagnies d'assurance privées et d'autres parties intéressées, a été créé en 2001 afin de promouvoir le développement de services d'assurance destinés aux populations pauvres à travers une plus grande coordination des différents acteurs et l'échange d'information. Actuellement, présidé par le Bureau International du Travail (BIT), le Groupe de Travail est structuré en huit sous-groupes. Pour plus d'informations, contactez Craig Churchill, churchill@ilo.org

Contacts des Sous-groupes ▶ Sous-groupe Opérations et Lignes Directrices pour Bailleurs: mjmccord@microinsurancecentre.org
▶ Sous-groupe Demande: moniquec@mfopps.org ▶ Sous-groupe Réglementation: brigitte.klein@gtz.de ▶ Sous-groupe Diffusion: assurance@microfinance.lu ▶ Sous-groupe Indicateurs de Performance: denis@garandnet.net; johnwipf@yahoo.com ▶ Sous-groupe Assurance Santé: bruno.galland@groupecidr.org; Klaus.Fischer@fas.ulaval.ca
▶ Sous-groupe Assurance Agricole (Rurale) [à déterminer] ▶ Renforcement des Capacités: gramm25652@aol.com

Pour recevoir les prochains numéros de MICRO-ASSURANCE, contactez assurance@microfinance.lu
Cette lettre est aussi disponible en anglais et en espagnol.

CGAP WORKING GROUP ON

MICROINSURANCE

Concept

ESSAI-PILOTE D'UNE ASSURANCE BÉTAIL INDEXÉE EN MONGOLIE

L'économie rurale mongole est encore fortement basée sur l'élevage (80% des activités agricoles sont liées à l'élevage, l'agriculture représentant près d'un tiers du PIB). Le climat du pays est rude et les animaux sont élevés sans protection des éléments. Les pertes sont donc nombreuses et le gouvernement n'a malheureusement jamais réussi à apporter une solution adéquate à ce problème.

La gestion des risques dans l'élevage exige de combiner plusieurs approches. Diverses techniques d'atténuation des risques pastoraux peuvent préparer les éleveurs à faire face à des événements climatiques modérés. Les hivers très rudes (les dzuds) de Mongolie provoquent inévitablement des taux élevés de mortalité du bétail, même chez les éleveurs les plus expérimentés. Les techniques de gestion pastorale doivent donc être complétées par des mécanismes financiers qui permettent aux familles concernées de disposer de liquidités après un éventuel sinistre.

En 2001, le gouvernement mongol se voyait proposer l'adoption d'un programme d'assurance indexée basé sur des taux de mortalité calculés par espèce et par comté (les soum). Cette solution s'imposait compte tenu des asymétries en matière d'information et du coût extrême qu'aurait impliqué le monitoring des vastes plaines du pays si une assurance bétail classique avait été choisie. On recommandait également aux autorités

de combiner autoassurance, assurance commerciale et assurance sociale. Cette approche innovante devant permettre de résoudre un problème jusque-là insoluble, le gouvernement accepta de lancer un programme pilote de trois ans, conçu par la Banque Mondiale, dans les provinces de Bayankhongor, Uvs et Khenti. Les premières polices devaient être mises en vente au printemps/été 2006.

L'assurance bétail traditionnelle (basée sur les pertes individuelles) étant inefficace et les produits d'assurance formels impopulaires, on opta pour une approche alternative, à savoir une assurance indexée qui indemniserait les éleveurs sur la base du taux de mortalité des animaux adultes dans une région donnée. La police d'assurance bétail indexée (PABI) indemnise donc l'assuré lorsque le taux de mortalité du bétail adulte dépasse un seuil prédéfini dans une zone spécifique (dans le cas de la Mongolie, la zone choisie est le soum ou comté). Ce type de police incite les éleveurs à bien gérer leurs troupeaux et à minimiser les impacts des dzuds (si un «bon» éleveur ne perd aucun animal alors que ses voisins perdent une partie de leur troupeau, il est récompensé de ses efforts puisqu'il reçoit un paiement calculé sur base des pertes dans la région). Enfin, une série chronologique des taux de mortalité du bétail adulte, d'une longueur de 33 ans, a été produite pour chacune des principales espèces et

chaque soum, sur la base du recensement annuel des animaux que réalise le gouvernement mongol.

Ce programme combine donc autoassurance, assurance commerciale et assurance sociale. Les éleveurs prennent en charge les petits sinistres qui n'affectent pas la viabilité de leur activité. Les sinistres plus importants sont transférés au secteur privé. Le gouvernement s'occupe lui des sinistres majeurs.

Le produit de base, appelé Base Insurance Product (BIP) est un produit commercial vendu et géré par les compagnies d'assurance. Les éleveurs l'achètent sur une base volontaire et paient un taux de prime plein. Ce produit donne droit à une indemnité lorsque les taux de mortalité agrégés dépassent des pourcentages prédéfinis (7% la première année). Sur base de l'analyse des données historiques en matière de mortalité, le plafond de paiement de ce produit se situe au taux prédéfini de 25% ou 30%.

Essai-pilote d'une assurance bétail indexée en Mongolie	1
L'assurance indexée, une voie à explorer en matière d'assurance rurale ?	3
Partenariat entre l'AssEF et des prestataires de soins de santé (Bénin)	4
En bref	5
Plus d'Info	5
Nouvelles des Groupes de Travail	6

Le produit secondaire, appelé Disaster Response Product (DRP) est lui distribué par le gouvernement et fonctionne comme filet de sécurité. Il est activé lorsque les taux de mortalité dépassent le plafond d'indemnisation du BIP. Les éleveurs qui achètent le BIP bénéficient automatiquement du DRP, pour les mêmes espèces animales et sans coût supplémentaire. Ceux qui ne souscrivent pas à la valeur minimale du BIP doivent payer un petit montant destiné à couvrir les frais administratifs du DRP. La structure d'indemnisation du DRP est identique à celle du BIP.

Les éleveurs paient une prime calculée sur base de la valeur de leur troupeau et du risque relatif dans le soum qu'ils choisissent. Ce choix dépend de la région où l'éleveur estime que ses animaux risquent d'être le plus exposés pendant les six premiers mois de l'année. L'éleveur peut assurer son bétail pour un montant qui oscille entre 30 et 100 % de la valeur estimée de son bien. Les paiements commencent lorsque le seuil de mortalité prédéterminé pour le soum et l'espèce concernée est atteint. Ils cessent lorsque le taux de mortalité atteint le plafond prévu. Les indemnités versées au titre du BIP sont le produit du taux d'indemnisation multiplié par la valeur du bien assuré. Celles versées au titre du DRP tiennent compte de la valeur totale des animaux. Le DRP indemnise les sinistres à partir du plafond du BIP.

À titre d'exemple, imaginons qu'un éleveur possède 36 moutons valant chacun 28.320 Tg (1.000 Tugrik = 0,70 Euro ou 0,90 Dollar). Il décide d'assurer la valeur totale de son troupeau: 28,320 Tg. x 36 = environ 1 million Tg. Le taux de prime du BIP, avec un seuil à 7% et un plafond à 30%, est de 1,4 %. L'éleveur paiera 1,4 % x 1 million = 14.000 Tg.

Imaginons que l'hiver soit très rude et que le taux de mortalité dans le soum de l'éleveur atteigne 35 %. Le taux d'indemnisation du BIP est de 30% - 7% = 23 %. L'indemnité versée s'élèvera à 23% x 1 million Tg. = 230.000 Tg. L'indemnité versée au titre du DRP s'élèvera elle à (35%- 30%) x 1 million Tg., soit 50.000 Tg.

Les assureurs impliqués mettent en commun les bénéfices et les pertes de souscription par le biais d'un système de pooling appelé le Livestock Insurance Indemnity Pool (LIIP). Le gouvernement mongol couvre intégralement les pertes assurées qui dépassent les réserves du pool, sur la base d'un traité de réassurance en excédent de pertes. Chaque assureur paie des primes de réassurance qui sont justes d'un point de vue actuariel et correspondent au volume d'activité

qu'il apporte au pool. Les indemnités de réassurance sont accumulées d'année en année et constituent ainsi une réserve financière utilisable pour l'ensemble des activités. La réserve de réassurance paie la première tranche des pertes de réassurance. Lorsque la réserve est épuisée, le gouvernement mongol peut recourir à la dette éventuelle de la Banque Mondiale pour couvrir d'autres sinistres.

Le LIIP présente plusieurs avantages importants: (i) il protège totalement les autres activités d'assurance, ce secteur étant encore sous-développé en Mongolie; (ii) il protège totalement les indemnités nécessaires pour couvrir les sinistres, ce qui élimine tout risque de défaut de paiement; (iii) il permet aux compagnies d'assurance de mettre en commun les portefeuilles d'assurances bétail qu'elles possèdent dans diverses régions; et (iv) il facilite la collaboration entre les compagnies qui vendent le produit commercial BIP. Étant donné que le BIP est un produit standard dont la prime est identique pour toutes les compagnies, les questions de confiance et de diligence raisonnable que l'on peut se poser quant aux compétences des assureurs en matière de souscription sont limitées. Ceci est important parce que les accords de pooling sont souvent très difficiles à mettre en place, précisément à cause du coût élevé des activités de diligence raisonnable relatives aux capacités de souscription des assureurs participants.

À long terme, le mécanisme de pooling créé pendant la phase pilote peut permettre de trouver rapidement des partenaires issus du monde extérieur, l'accord de pooling étant à la fois risqué et rentable. Des réassureurs souhaiteront peut-être apporter du capital et signer des accords de quote-part. Dans la mesure où les risques au sein du pool sont standardisés et que les mêmes mesures et procédures sont utilisées, on peut imaginer que ce mécanisme soit utilisé pour sécuriser le risque de perte du bétail. Enfin, la manière dont le système a été conçu permet son éventuelle transition vers le marché, si les éleveurs jugent que le BIP est un produit acceptable et montrent qu'ils sont prêts à payer des primes pleines et entières.

Le programme pilote inclut une forte dimension d'information. On estime en effet nécessaire que les éleveurs connaissent les caractéristiques de l'assurance indexée. Ainsi, un logiciel permettant de produire un historique des paiements par espèce sera utilisé pour leur montrer dans quelle mesure il y a correspondance entre les mauvaises années et les pertes de bétail. Des groupes de discussion impliquant des éleveurs ont déjà travaillé sur la

question dans tous les soums des régions pilotes. Ce type d'activité sera répétée, dans le but de mieux connaître les préoccupations des éleveurs et d'affiner le matériel éducatif utilisé. De nombreuses autres activités sont prévues: campagne à la radio, présentations locales, newsletters, communiqué de presse, etc.

Trois compagnies d'assurances ont reçu l'autorisation de vendre le produit à partir d'avril 2006. Elles ont dû proposer un plan stratégique produit grâce à un logiciel d'analyse de portefeuille spécialement développé. Ceci a permis aux compagnies d'évaluer le rapport entre les coûts administratifs et le coût de la réassurance. Les coûts administratifs augmentent lorsque les compagnies essaient de contrôler une plus grande part du marché. Les coûts de réassurance diminuent, le risque étant réparti sur un marché plus grand. L'une des exigences posées par le comité directeur gouvernemental était qu'il y ait une couverture universelle du produit. La présence des deux produits (l'un commercial, le BIP, l'autre social, le DRP) a permis de contrer l'argument selon lequel les compagnies intéressées devaient vendre l'assurance bétail indexée partout. Une campagne à grande échelle de promotion et de sensibilisation est en cours de réalisation.

Le programme pilote est en cours depuis la mi-mai de 2006. Bien que plus de 200 polices aient déjà été vendues, les ventes devraient atteindre leur sommet en juin, lorsque les éleveurs auront vendu leurs produits en cachemire et disposeront donc de davantage de liquidités.

Cette opération de prêt permet à la banque mondiale, pour la première fois, de concevoir et de mettre en oeuvre un programme d'assurance agricole sur l'intégralité d'un territoire national. Cette initiative ouvre la voie au développement de programmes d'assurance agricole financièrement durables et destinés aux plus pauvres. Ce type de partenariat public-privé a pour objectif (i) de proposer une couverture intéressante pour les éleveurs, (ii) d'impliquer les acteurs du marché national de l'assurance tout en le protégeant d'éventuelles pertes catastrophiques, et (iii) de limiter l'exposition fiscale du gouvernement.

Source: *Piloting Index-Based Livestock Insurance in Mongolia* (Olivier Mahul, principal spécialiste en assurance, Banque Mondiale) et Jerry Skees (GlobalAgriculture Risk and University of Kentucky), World Bank Group, AccessFinance No. 10, Mars 2006) http://siteresources.worldbank.org/INTACCESSFINANCE/Resources/AF10_Mahul_article.pdf

Concept

L'ASSURANCE INDEXÉE, UNE VOIE À EXPLORER EN MATIÈRE D'ASSURANCE RURALE ?

Comparer les coûts et les avantages de l'assurance rurale avec ceux d'autres stratégies est fondamental lorsque l'on conçoit un programme de gestion des risques agricoles. L'assurance indexée peut représenter une solution plus abordable que les polices d'assurance rurale classiques. Cependant, certaines conditions doivent être réunies pour que sa mise en oeuvre soit couronnée de succès:

- il faut disposer d'un bon **système réglementaire** et légal de supervision des compagnies d'assurances. Tout comme la réglementation bancaire n'est pas adaptée aux activités de toutes les IMF, les normes que respectent les grandes compagnies d'assurance ne sont pas nécessairement applicables au secteur de la microassurance, surtout lorsque les produits relèvent de la microfinance rurale et sont destinés à de petits agriculteurs. De nouveaux cadres réglementaires doivent être développés. Par exemple, des sujets comme le capital requis, les détails des polices, la réglementation applicable aux agents, l'adéquation des autorités réglementaires ou le coût du système réglementaire doivent être analysés avec soin avant le lancement de tout programme de microassurance.
- les **données historiques** sont fondamentales pour modéliser les risques et fixer des tarifs qui correspondent au profil de risque. Dans certaines régions, des mécanismes d'alerte fonctionnent depuis près de 20 ans. Si des données historiques ne sont pas disponibles, il faut tester des données tirées d'un environnement similaire qui, si elles sont jugées statistiquement valides, peuvent ensuite être utilisées pour tarifier de nouveaux contrats d'assurance.
- un degré élevé de **corrélations** doit être établi entre un index transparent (par exemple, un index météorologique) et un ensemble d'événements identifiables (par exemple, des rendements agricoles ou des taux de mortalité du bétail). Pour ce faire, il faut obtenir d'une organisation indépendante des données à long terme. Ainsi, sur base de données statistiques historiques, on peut établir, par exemple, que des températures de -20° pendant plus de trois semaines font augmenter de 15 % le taux moyen de mortalité du bétail, ce qui donne lieu au paiement de l'indemnité correspondante. Cependant, s'il n'y a aucune corrélation entre, par exemple, les précipitations et la mortalité du bétail, il n'y a pas

lieu de recourir à un index des précipitations.

- des **technologies adaptées** doivent être disponibles. Si un index des précipitations s'avère utile, par exemple dans le cas d'une assurance-récoltes, mais qu'il n'existe aucun moyen de mesurer les précipitations (absence ou coût excessif des mesures par satellite, manque de fiabilité des mesures au sol), il faudra éviter de distribuer la police.

Ce n'est qu'après avoir réuni ces conditions que l'on pourra analyser et régler les questions suivantes :

- **Partenariat:** compte tenu de leur proximité avec les clients et de leur connaissance de l'environnement rural, les IMF apparaissent comme des partenaires potentiels appropriés pour les compagnies d'assurances. Ce type de partenariat présente plusieurs avantages: la compagnie a accès à une nouvelle base de clients, le client peut acquérir un produit moins coûteux et l'IMF bénéficie d'un lancement rapide du produit.
- **Périls à couvrir:** il faut clairement définir la couverture du produit: périls, récoltes (en fonction de la vulnérabilité des paysans, ce qui n'est pas forcément lié à la pauvreté), zone géographique (en excluant, par exemple, les zones inondables ou à productivité variable), niveau d'indemnisation (jamais 100 % mais à quel niveau fixer la franchise?), etc.
- **Assurance obligatoire pour tous ou réservée à certains?** Dans son article sur l'assurance précipitations (voir l'article intégral pour plus de détails), J. Morduch donne l'exemple d'une police qui crée des inégalités et, en cas de sinistre, place les non-assurés dans une situation pire que celle qui aurait été la leur si personne n'avait été assuré. Il faut donc se demander si l'assurance ne doit pas être obligatoire, de manière à ce que chacun soit traité sur un pied d'égalité.
- **Subsides:** dans le passé, la subvention des primes d'assurance a échoué pour de nombreuses raisons. Certains ont voulu proposer de l'assurance dans des conditions qui ne s'y prêtaient pas: risque covariant élevé, risque moral, couverture non spécifiée, assurances publiques qui ne sont pas neutres politiquement, etc. Il est important que l'assurance indexée soit réassurée

mais cela n'est pas courant. Si l'on a recours à des subsides, il faut se poser certaines questions importantes et prendre les bonnes décisions: durée de leur utilisation, pourcentage de la prime à subsidier, région concernée, moyens à mettre en oeuvre pour ne pas fausser la concurrence, etc. On peut également imaginer de subventionner un programme en offrant gratuitement l'accès à des informations satellitaires, pour limiter l'asymétrie en matière d'information.

- **Programmes complémentaires:** ceux qui souhaitent faciliter l'accès des petits agriculteurs à l'assurance devraient penser à développer des programmes complémentaires permettant, par exemple, de faciliter la compréhension des cycles, de renforcer les capacités du Conseil Rural de Gestion, de professionnaliser le stockage, d'aider les agriculteurs à se diversifier pour réduire les risques et disposer de revenus non agricoles, etc.
- Accès au marché de la **réassurance.** Comme mentionné plus haut, les micro-assureurs ont rarement accès au marché de la réassurance, ce qui limite le développement de leurs activités et l'apparition de nouveaux acteurs. Ceci est dû principalement au fait que les informations de base concernant le marché ou la gestion des IMF sont rarement disponibles, ce qui empêche les réassureurs d'investir dans un marché dont ils méconnaissent les risques. Il est donc important, avant de mettre en oeuvre un programme d'assurance, de tout faire pour qu'ils aient accès aux informations disponibles sur la gestion des IMF et aux données qui permettront d'évaluer les risques à couvrir

Pour des raisons évidentes, les primes des polices agricoles risquent d'être très élevées et souvent inabordable pour les petits agriculteurs ruraux. Par conséquent, si l'objectif est de réduire leur vulnérabilité, le coût d'opportunité de l'assurance rurale doit être analysé avec soin, en prêtant une attention particulière aux autres besoins urgents auxquels sont confrontés les petits agriculteurs.

Source: *Microfinance and Agriculture - Could an insurance scheme fill the gap between the need of access to credit for small farmers and a better security of being reimbursed for the MFI?* (Xavier Mommens - xavier_mommens@yahoo.fr, février 2006), article produit pour le European Microfinance Program - EMP, à la Solvay Business School, Belgique. <http://www.microfinance-gateway.org/content/article/detail/33497>

Etude de cas

PARTENARIAT ENTRE L'ASSEF ET DES PRESTATAIRES DE SOINS DE SANTÉ (BÉNIN)

L'Association d'Entraide des Femmes (AssEF) est une institution de microfinance créée en 1995 dans le but de contribuer à l'amélioration de la situation socio-économique des femmes de Cotonou (Bénin) et sa banlieue. Le réseau se compose aujourd'hui de 112 associations de crédit et d'épargne et de 26 fonds de crédit et d'épargne. La structure centrale se charge de la gestion, de la formation et du soutien financier dont ont besoin les associations et les fonds qui sont membres du réseau. Le réseau compte environ 25.000 membres, en majorité des femmes pauvres qui exercent des activités génératrices de revenus dans le secteur informel.

L'AssEF s'est lancé dans la microassurance santé en 2002, avec le soutien du programme BIT/STEP. Bien que basé sur les principes des mutuelles de santé (la structure la plus développée dans la microassurance santé d'Afrique de l'Ouest), le programme de microassurance santé de l'AssEF est différent parce qu'il est considéré comme une activité supplémentaire et non comme l'activité centrale de l'organisation. Se lancer dans la microassurance a été le résultat d'une décision organisationnelle, l'idée étant de profiter des ressources humaines et matérielles de l'AssEF, ainsi que de sa réputation, pour développer un programme de microassurance dont les coûts opérationnels seraient relativement bas.

Ce programme de microassurance santé est basé sur le mécanisme du tiers payant et offre à ses membres une couverture de 70% des dépenses de santé chez les généralistes, dans les maternités et en cas d'hospitalisation des femmes et enfants. Cette couverture est valable au sein d'un réseau de prestataires sous contrat qui, de leur côté, contribuent activement au bon fonctionnement du système, notamment en vérifiant si le patient est couvert ou non.

A quelques mois de la fin 2004, on comptait 3316 membres inscrits. Les événements qui ont affecté la microfinance au Bénin ont ensuite provoqué le départ de beaucoup d'entre eux. Fin 2004, le total net des membres (total moins résiliations et départs) était de 1921 femmes ou 2272 clients. Le secteur de la microfi-

nance a connu une réduction significative du nombre de ses membres en 2004 et un statu quo en 2005.

L'AssEF est confrontée à divers problèmes dus au climat d'affaires peu propice que connaît la microfinance, mais doit également fonctionner dans un environnement défavorable. En effet, sa population cible fait preuve d'une certaine réserve et l'association gère son programme d'assurance santé en l'absence de tout cadre légal, ce qui complique la relation qui l'unit aux prestataires de services de santé.

L'AssEF a aujourd'hui lancé un plan de redressement de ses activités de microfinance. En même temps, un plan de consolidation du programme de microassurance santé a été produit. Il devrait être mis en oeuvre en 2005 et a pour but de promouvoir la croissance, le redressement et la pérennité financière du programme.

L'expérience d'AssEF en matière de microassurance est encore très limitée, avec seulement 23 mois d'activité au moment où l'étude de cas a été réalisée.

Il est cependant déjà possible de tirer quelques leçons de l'expérience :

- Le programme a prouvé sa capacité à assurer la protection des membres en échange d'une contribution inférieure au coût réel de la couverture. Cependant, la structure choisie a rendu le programme de microassurance très dépendant du dynamisme du réseau de microfinance. Cette caractéristique, qui était un atout en 2004, est depuis devenu une faiblesse.
- Le programme est basé sur des mécanismes simples et qui peuvent être gérés par une organisation ne possédant aucune expérience préalable en matière d'assurance santé.
- Le recours à onze indicateurs informatisés (logiciel "MAS Pilot") a permis de suivre de près l'évolution des inscriptions, des primes et des indemnités, et d'apporter aux programmes les ajustements nécessaires.
- L'un des facteurs de succès est le partenariat établi avec les prestataires de soins de santé.

Ces prestataires ont été choisis avec soin et contribuent à la réduction des niveaux de primes tout en fournissant des soins de qualité aux bénéficiaires.

Lorsque cela est possible, c'est-à-dire lorsqu'il y a plusieurs prestataires de soins, l'étude de faisabilité réalisée avant le lancement du programme doit permettre de sélectionner les prestataires avec qui collaborer. Le choix est basé sur le rapport qualité-prix, les perceptions de la population cible et la volonté du prestataire de collaborer avec le programme.

Dans le cas de l'AssEF, cette sélection a été bien réalisée et a permis d'offrir

aux membres un produit dont le rapport prime-prestations est optimal. Les prestataires de soins sont issus de communautés religieuses qui ont pour objectif principal le bien-être social et offrent donc des services de qualité à des prix réduits. Ils contribuent également activement ou contrôlent des fraudes et vérifient si les patients sont ou non assurés.

Source: Association d'Entraide des Femmes Benin (Olivier Louis dit Guerin, CGAP Working Group Good and Bad Practices, Etude de cas n° 22, février 2006)
<http://www.ilo.org/public/english/employment/finance/download/cstudy22.pdf>

En bref

A propos d'un produit assurance

Assurance «déficit de précipitation», Fondation Dhan, Inde

La Fondation DHAN, au vu de l'importance de l'agriculture pluviale en Inde (au Tamil Nadu, 3,1 m. ha sur 7 m. ha de terres cultivables) et des risques qui y sont associés, a décidé de lancer un projet expérimental dans ce secteur. Un des risques principaux est lié au climat et notamment au manque de précipitation et à la sécheresse. Les mécanismes traditionnels qu'utilisent les agriculteurs (stockage, emprunts, etc) ne permettent pas de surmonter les pertes de revenus dus à ces événements climatiques.

Le produit pilote qu'est l'assurance «déficit de précipitation» (DRFI), inspirée des pratiques des agriculteurs, est une police d'assurance indexée. Elle utilise des données pluviométriques collectées à différents moments du cycle de culture, pondérées, plafonnées, qui permettent d'évaluer les pertes de rendement. Elle peut être souscrite par des agriculteurs dont les cultures pluviales se situent dans un rayon de 30 km autour d'un site de mesure pluviométrique pour lequel on dispose de données depuis au moins 20 ou 30 ans.

Le DRFI se compose de deux produits: un produit à phase unique, à prix bas et destiné à couvrir une période critique du cycle agricole (par exemple, la floraison des arbres fruitiers), et un produit multiphase, à fréquence de paiement plus élevé, et qui tient compte des phases du cycle de croissance et des niveaux minimums et maximums de précipitation nécessaires pour obtenir une récolte minimale.

Pendant les deux premières années de la phase pilote, 604 agriculteurs ont été assurés par le partenaire ICICI Lombard, pour un montant total de 2.135.000 Rs (environ 46.500 \$). Les cultures concernées ont été l'arachide et le coton dans le district de Vellore et le soja noir et le coton dans le district de Madurai. À ce jour, la phase pilote a montré la nécessité d'affiner davantage les produits et les phases. Des instruments de mesure pluviométrique supplémentaires doivent être installés pour limiter l'écart entre les niveaux de précipitation enregistrés dans les stations de mesure et la quantité d'eau qui tombe effectivement sur les champs. Les phases de croissance doivent être revues et adaptées aux niveaux de précipitation avérés.

Pour en savoir plus, contactez Ingrid Smit à ingrid.smit@oxfamnovib.nl ou visitez <http://www.dhan.org/rainfed/index.htm>

Glossaire

Assurance indexée

Il s'agit d'un type d'assurance-récoltes très récent dans lequel l'indemnité devient payable sur confirmation officielle de la survenance de l'événement météorologique pour lequel l'assurance est souscrite. La différence principale entre ce type d'assurance (aussi connue sous le nom d'«assurance-coupons») et l'assurance-récoltes normale est que les pertes ne sont pas mesurées, ni dans les exploitations individuelles assurées, ni sur la base de la zone affectée. Au contraire, le déclenchement du coupon est lié aux données fournies par des instruments enregistreurs de données météorologiques, avec la possibilité de vérifier la survenance de l'événement météorologique assuré à l'aide de photos aériennes ou satellite.

Source: Assurance des récoltes dans les pays en développement (R.A.J. Roberts, FAO Agricultural Services Bulletin No. 159, 2005) http://www.ruralfinance.org/servlet/BinaryDownloaderServlet/27021_Insurance_of_crops.pdf?filename=1135189287882_InsuranceCrops_withcover.pdf&refID=27021

Plus d'info

Publications récentes

Analyser l'articulation entre microfinance et micro-assurance santé : Réflexions à partir de trois cas béninois (M. Labie, I. Ngongang, M. Nyssens et P. Wélé, Centre de Recherche Warocqué, Working paper 2, 2006). Adresse de téléchargement : <http://obelix1.umh.ac.be/rech/documents/2006-2.pdf>

Risk-managing Micro Finance & Insurance (Journal of Insurance & Risk Management, Vol.IV, Issue 07, décembre 2005). Contactez Rahul Singh at rahul.singh@bimtech.ac.in

Microfinance Institutions & HIV/AIDS - Transversal Analysis of Existing Initiatives (An Huybrechts et Bénédicte Fonteneau, Université Catholique de Leuven, octobre 2005). Contactez An Huybrechts at an.huybrechts@hiva.kuleuven.be

Articles et sites internet

Note from Malawi: Weather Insurance Mitigates Risk (Richard Kimball, micro-Links Notes from the Field, avril 2006). Adresse de téléchargement : http://www.microlinks.org/ev_en.php?ID=10539_201&ID2=DO_TOPIC

Consumer Trust in the Life Insurance Industry: Is the Glass Half Empty or Half Full? (Illana Melzer, FinMark Trust, Mars 2006). Adresse de téléchargement: <http://www.finmarktrust.org.za/documents/2006/APRIL/ConsumerTrust.pdf>

Piloting Index-Based Livestock Insurance in Mongolia (Olivier Mahul et Jerry Skees, The World Bank Group, AccessFinance No. 10, mars 2006). Adresse de téléchargement : <http://newsletters.worldbank.org/external/default/main?theSitePK=543555&contentMDK=20859306&menuPK=1685231&pagePK=64133601&piPK=64129599>

Agricultural Insurance in Mesoamerica: An Opportunity to Deepen Rural Markets (Diego Arias and Katia Covarrubias, IADB Economic and Sector Study Series, février 2006). Adresse de téléchargement : http://www.microfinancegateway.org/files/33251_file_3.pdf

Conférences et formations

Séminaire sur la viabilité des services de santé et des organisations mutualistes, organisé par le CIDR du 25 septembre au 6 octobre 2006 à Autrèches, France. Contactez bruno.galland@groupecidr.org

Nouvelles du Groupe de Travail

Conférence sur la Microassurance 2006

La seconde **Conférence sur la Microassurance**, organisée par le **Groupe de Travail Microassurance du CGAP et Munich Re Foundation**, avec l'appui de **Finmark Trust**, aura lieu du 21 au 23 novembre 2006 à Cape Town, **Afrique du Sud**. Intitulée «**Making Insurance Work for Africa**», elle réunira environ 120 experts issus d'organisations internationales, d'ONG, d'organisations d'aide au développement et du monde de l'assurance. L'objectif est d'ouvrir un forum qui permettra de partager des expériences et de discuter des défis à relever pour réussir à assurer les personnes à bas revenus. La conférence sera également l'occasion de débattre des recommandations qui commencent à émerger sur base de l'expérience africaine et du projet du Groupe de Travail sur les bonnes et mauvaises pratiques. Ce travail est en cours depuis deux ans et le moment est venu d'examiner certaines des leçons tirées dans différentes organisations et continents.

Informations et inscriptions sur <http://www.microinsuranceconference.org> ou auprès de Dirk Reinhard: dreinhard@munichre-foundation.org

Autres Actualités

Des représentants des instances de réglementation de l'assurance et des membres du groupe de travail du CGAP se rencontrent à Ottawa pour discuter du « Document de Fond » sur le futur cadre réglementaire de la microassurance

Un cadre de supervision adapté et en phase avec les principes fondamentaux de l'assurance est nécessaire pour réglementer la croissance et le développement de la microassurance dans les marchés émergents et protéger les intérêts des assurés. Le défi à relever est de réussir à proposer aux populations à bas revenus des polices abordables, accessibles et appropriées sans affecter négativement la viabilité à long terme des microassureurs.

Le Groupe de Travail Conjoint, composé de membres de l'**Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance (AICA)** et du **Sous-Groupe Réglementation, Supervision et Politique (RSP)** du Groupe de Travail du CGAP sur la Microassurance, formé à Bâle en février 2006, s'est réuni pour la deuxième fois à Ottawa le 30 mai 2006. L'objectif était de développer un plan de travail et la structure de son premier produit, le «Document de Fond» sur la réglementation et la supervision de la microassurance. La version finale de ce texte est attendue pour le début 2007. En plus des membres du sous-groupe, des représentants des autorités de réglementation d'Albanie, d'Inde, de Malaisie, du Népal, du Pakistan, des Philippines, d'Afrique du Sud, d'Allemagne et des États-Unis soutien-

Pour en savoir plus, contactez le secrétariat de l'AICA (arup.chatterjee@bis.org) ou la présidente du sous-groupe RSP (Brigitte.klein@gtz.de)

Mise en ligne d'une nouvelle version du website « Microassurance Focus » !

Le Groupe de Travail du CGAP sur la Microassurance a lancé la nouvelle version de son site «**MICROINSURANCE FOCUS**», qui se veut un centre de ressources attaché au Microfinance Gateway! Ce site a pour objet de promouvoir les bonnes pratiques en matière d'assurance par l'échange de connaissances et d'expériences.

L'ensemble des sections et des catégories de l'ancien site ont été revues et améliorées. La navigation et la mise en page ont également fait l'objet d'une refonte totale. Des sections nouvelles, par exemple «Se lancer dans l'assurance» ou «Produits d'assurance», ont été ajoutées.

Visitez: http://microfinancegateway.org/resource_centers/insurance/